



COALITION REDHAC / REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ATTEINTES AUX LIBERTES D'ASSOCIATION ET DE MANIFESTATION, INTERPELLATION, VIOLENCES POLICIERES, ACTES DE TORTURE ET AUTRES TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS

Communiqué de presse n°009/2023

Douala-Kinshasa, 21 mai 2023 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et la Coalition-Pays RDC restent préoccupés par la recrudescence des actes de torture, arrestations arbitraires, traitements cruels, inhumains et dégradants, l'utilisation disproportionnée de la force, dont sont victimes les Défenseurs des Droits Humains en République Démocratique du Congo.

Les faits :

Le 20 mai 2023, Les partis politiques de l'opposition ont manifesté revendiquant la vie chère, l'insécurité et l'organisation d'un processus électoral chaotique en République Démocratique du Congo.

Alors que la lettre d'information avait été dument adressée à l'autorité urbaine, les agents de la police nationale congolaise ont violemment dispersé les manifestants dont certains sont blessés et d'autres interpellés. Ils sont accusés de n'avoir pas suivi l'itinéraire convenu avec l'autorité urbaine.

Bienvenue MATUMO militant du mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA) est parmi les manifestants interpellés qui jusqu'alors en détention dans un lieu non connu. De même un adolescent au cours de cette manifestation est violemment agressé par des policiers qui en fait, devraient le protéger et le mettre à l'abri.

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-pays RDC :

- Condamnent avec fermeté la répression et l'interpellation violente des manifestants et torture d'un enfant;
- Dénoncent et condamnent les représailles à l'encontre des manifestants en général des Défenseurs des Droits Humains en particulier ;
- Condamnent les atteintes aux libertés fondamentales (libertés d'association, manifestations expression et d'informer) en RDC en particulier et en Afrique Centrale en général ;



Au Président de la République en sa qualité de garent de la Constitution, de s'assurer que le droit de manifestation publique et pacifique est effectif en RDC, article 26 de la Constitution.

- Appellent à l'intervention urgente de la Commission Nationale des droits de l'Homme en vue de veiller à la protection des droits des manifestants interpellés en leurs apportant une assistance juridique et judiciaire.

Au Gouvernement de la RDC :

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-pays RDC :

- Demandent la libération immédiate et sans condition du militant de LUCHA Bienvenue MATUMO et les autres manifestants encore détenus dans des endroits inconnus et la prise en charge de tous les blessés et torturés;

- Sollicitent une dotation conséquente en faveur de la CNDH, en vue de lui permettre de diligenter une enquête devant établir les responsabilités ;

- Exigent que cesse toute forme d'intimidation sur les Défenseurs des Droits Humains, journaliste, qui font seulement leur travail de Protection et de Défense des Droits Humains ;

- Demandent d'assurer l'intégrité physique et morale des manifestants et défenseur des droits humains interpellés ;

- l'exhorte de poursuivre la réforme du secteur de sécurité en général et de la police en particulier en vue de doter le pays d'une police professionnelle

- Exigent que les auteurs de ces violations des Droits Humains, de cette répression répondent conséquemment de leurs actes devant les juridictions compétentes.

Le REDHAC et sa Coalition-pays RDC demandent au gouvernement de la RDC le respect :

- de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;
- du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIRDCP) ;
- de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits Humains ;
- des Principes et directives sur les droits de l'Homme et des peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique ;
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant;
- des Lignes Directrices sur la liberté d'association et de réunion en Afrique.

Pour la Coalition-Pays REDHAC/RDC

**Robert Kabakela,
Coordonnateur Pays
+243 999914958**

E-mail : rdccoalitionredhac@gmail.com